



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transfert des cendres de Marc Bloch au Panthéon

Question écrite n° 96506

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le possible transfert des cendres de Marc Bloch au Panthéon. L'initiative de dix-sept historiens de renom, réalisée aux fins de voir la République honorer ce grand patriote, a ému nombre de nos concitoyens. Immense historien, grand résistant, il fut le fondateur des Annales, ouvrages qui lui valurent une renommée internationale. Très tôt, son amour pour la France le poussa à entrer dans la Résistance. Cet ancien combattant de la Première Guerre mondiale (décoré de la croix de guerre et de la Légion d'honneur) exprimait un « humble héroïsme » qui caractérise si bien les plus fidèles des patriotes. Il tomba en martyr sous les balles allemandes en 1944. En ces temps où les communautarismes ne cessent de croître, où le sentiment patriotique ne cesse d'être dénigré, ce fervent républicain qui voyait en la France la mère patrie capable de rassembler les hommes indépendamment de leurs origines, mérite de la France une reconnaissance particulière et une place de choix au Panthéon des gloires nationales. En conséquence, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si un transfert des cendres de Marc Bloch au Panthéon est envisageable. - Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître la position du Gouvernement sur la démarche récemment engagée par certains historiens pour obtenir le transfert de la dépouille de Marc Bloch au Panthéon. En application d'une doctrine constante, l'hommage national suprême que constitue la décision de faire entrer les restes d'une personnalité au Panthéon échappe totalement au Gouvernement et relève de la seule compétence du Président de la République qui exerce ce droit à titre strictement personnel. Le ministre de la culture et de la communication ne peut donc faire connaître ses intentions dans un domaine de compétence qui ne lui appartient pas.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96506

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6074

Réponse publiée le : 12 septembre 2006, page 9580